

LE PROJET ASSOCIATIF

« VERS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL, UNE QUÊTE DE SENS »

L'association des Amis de l'Ecole Laïque a été créée le 31 janvier 1925.

Elle prône le respect des convictions individuelles et la liberté de conscience.

Par l'éducation, l'association permet à chacun d'accéder aux valeurs de la république et de la démocratie, que sont la laïcité, la citoyenneté et la culture.

L'objet de l'association se propose de grouper les jeunes et les adultes dans le but de leur offrir un lieu de rencontre et des animations. L'association, depuis son origine, montre une propension à considérer la famille, comme acteur premier de l'éducation et de la citoyenneté.

OBJECTIF 1

L'association donnera la priorité à la participation du plus grand nombre, dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation du projet

L'association mettra en place et développera des actions d'animations et/ou de préventions permettant l'accès à la culture

OBJECTIF 2

OBJECTIF 3

L'association poursuivra son engagement partenarial, afin de favoriser la mutualisation et la médiation, entre les habitants, les institutions et les associations partenaires avec pour visée, le progrès social

L'association devra créer du lien entre les familles, mais aussi au sein de la famille, afin de favoriser l'autonomie des individus, rompre l'isolement, favoriser le « bien vivre ensemble »

OBJECTIF 4

Les actions de l'Association

Des actions collectives pour mineurs en conformité avec la réglementation :

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de la Fosse aux Mâts,
Des séjours collectifs

Des actions collectives pour tous :

Des sorties, des activités et des séjours familiaux,
Des animations de proximité,
Des projets partenariaux

Des actions éducatives et culturelles :

Des actions d'accompagnement individualisé, des actions dans les établissements scolaires,
La ludothèque

GRANDIR

Comment favoriser l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe?

AGIR

Comment impliquer et responsabiliser l'enfant dans la vie du centre?

DECOUVRIR

Comment éveiller à la curiosité?

SOCIALISER

Comment créer du lien et des échanges?

LES OBJECTIFS QUE L'ON SE FIXE...

Comment donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer?

Comment permettre à l'enfant de s'intégrer au groupe?

Comment valoriser la prise d'initiatives?

Comment aménager les temps de la journée selon le rythme de l'enfant?

Comment ouvrir le centre de loisirs sur l'extérieur?

Comment amener l'enfant à découvrir des activités collectives et individuelles?

Comment permettre à l'enfant de faire ses choix d'activités?

Comment impliquer les parents dans le séjour?

Comment faire découvrir la diversité et l'équilibre alimentaire?

Comment permettre à l'enfant de découvrir ses capacités intellectuelles, artistiques et physiques?

Comment faire en sorte que les enfants intègrent la notion de respect (des autres, du matériel...)?

Comment communiquer les informations entre les différents acteurs?

Comment prendre en considération les individualités de chacun dans le groupe?

LES QUESTIONS QUE L'ON SE POSE...

Animateurs

L'animateur est présent sur tous les temps de la vie quotidienne. Il accompagne l'enfant en évitant de faire à sa place. Il veille à la sécurité affective, physique et morale de l'enfant.

Règles de vie

Pour que l'enfant s'épanouisse dans un cadre de vie serein, des règles de vie collectives sont instaurées. Il y a les règles non négociables (la loi) et celles qui sont négociables. Les enfants proposent, discutent et valident ces règles avec l'équipe d'animation. Les enfants ont ainsi des droits mais aussi des devoirs (Je peux/Je dois). Ces dernières sont affichées et adaptées à l'âge des enfants (dessins, photos, textes...) pour plus de clarté. Elles sont acceptées par tous mais peuvent évoluer au cours du séjour.

Conseil d'enfant

Tous les matins, les enfants se réunissent et peuvent débattre d'un sujet, d'une thématique qu'ils choisissent. Ce forum démocratique permet aux enfants de s'exprimer, d'écouter l'autre et de donner son avis.

Sanction

La sanction a pour vocation de faire « réparer » la faute. Elle peut être « négative » en cas de transgression des règles de vie mais aussi « positive » pour récompenser une bonne action. Elle est cohérente et adaptée en fonction de l'âge de l'enfant et de la faute commise. Les sanctions sont réfléchies et élaborées en concertation avec les enfants.

Imagination

L'équipe d'animation privilégiera les projets en leur donnant un sens et une cohérence, sans tomber dans « l'activisme ». Les projets d'animation sont élaborés autour de thèmes qui amèneront les enfants dans des mondes variés. Les enfants pourront proposer et imaginer des animations, l'équipe devra leur donner les moyens de les réaliser.

Aménagement

L'espace de vie est essentiel pour le bien-être de tous. L'équipe d'animation a le souci d'adapter l'aménagement des espaces en fonction de la tranche d'âge et proposer du matériel varié pour permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles activités.

Autonomie

L'enfant doit être acteur de son séjour. Il peut profiter des espaces et du matériel mis à sa disposition pour bricoler, créer ou jouer. Des temps dans la journée sont aménagés pour que l'enfant choisisse son activité dans laquelle il souhaite s'investir.

Transversalité

L'association possède plusieurs secteurs d'activité:
Pôle adulte/famille,
Pôle jeunesse,
Pôle éducatif,
et la Ludothèque.
Les rencontres et les échanges avec les enfants du centre de loisirs permettent d'enrichir les projets et la mixité.

Les repas

Le repas doit être un moment agréable et convivial. Un animateur, présent à chaque table, favorise les échanges et fait découvrir les différents aliments, donne la possibilité à l'enfant de se servir, sensibilise aux notions de gaspillage et de partage. Le rangement, un enfant debout à la fois, s'effectue en répartissant les tâches. C'est aussi le début, pour les plus jeunes, de certains apprentissages (couper la viande...).

Formation

L'équipe d'animation participe à différentes formations pour pouvoir faire évoluer sa pratique, répondre au mieux aux attentes des publics et continuer de « grandir ».

Les droits de l'enfant

L'article 3 énonce: « Les enfants ont droit aux loisirs, aux activités culturelles et artistiques ». C'est dans cet esprit que notre association a créé un centre de loisirs en 1925. Ces valeurs sont encore aujourd'hui très présentes.

Veillées et grands jeux

Ces temps de vie sont des moments forts de la vie au centre de loisirs, ils sont créateurs de souvenirs.

Bénévoles

Les parents sont invités à devenir bénévoles dans l'association du centre de loisirs : Des invitations sont diffusées par l'intermédiaire de différents documents ou affiches. Les familles ont ainsi la possibilité de construire ensemble un temps de Partage et de loisirs collectifs.

Le règlement intérieur

Il pose le cadre d'action de l'équipe d'animation, des parents et des enfants au sein du centre de loisirs. Tous devront se l'approprier et en connaître le contenu.

QUELQUES RÉPONSES QUE L'ON APPORTE...

ESPACES

Comment faire vivre des espaces de loisirs?

Depuis quelques années, les locaux du centre de loisirs ont été rénovés.

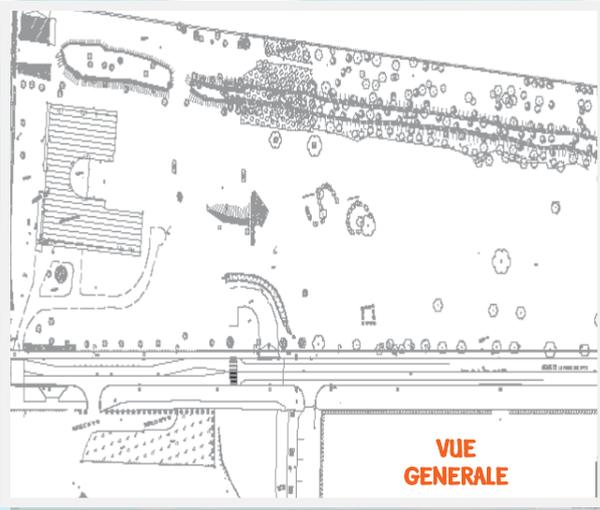
Ils sont adaptés à l'accueil d'enfants de 3 à 14 ans.

Les enfants peuvent ainsi bénéficier de lieux spacieux, agréables et aménagés.

Les espaces extérieurs...

- Un bois, un terrain de football, un grand pré,
- Un espace bitumé pour les parcours vélos, trottinettes...

Le tout sur 1 hectare de terrain herbeux fermé de part en part.



L'aménagement

L'enjeu de notre aménagement est de créer un lieu de vacances et de rencontres adapté à chacun.

L'environnement est en effet déterminant dans le développement de l'individu.

Il doit pouvoir permettre à l'enfant de s'y sentir bien à tout moment de la journée, d'y trouver des repères dès son arrivée le matin, et de répondre à des besoins ludiques, de découverte, de calme, etc...

Les enfants et animateurs doivent être associés à cet aménagement pour que chacun puisse prendre possession de cet espace de vie.

Les enfants et animateurs doivent être associés à cet aménagement pour que chacun puisse prendre possession de cet espace de vie.

Des espaces aménagés

Des espaces aménagés sont mis en place dans chaque salle d'activités.

Les enfants peuvent s'y diriger à tout moment. On peut y retrouver :

- Les jeux de construction (Légo, Kaplas...)
- Les jeux d'imitation (poupées, déguisements, marchande...)
- Les jeux de société (pour petits et grands...)
- L'espace bricolage et création autonome
- Un coin lecture (avec des ouvrages attrayants et adaptés...)
- Un espace dessin et coloriage
- Une table de ping-pong, babyfoot...

La fonctionnalité

Il est compliqué d'investir totalement des locaux qui sont utilisés par d'autres secteurs sur les temps de fermeture du centre de loisirs (ludothèque, Biodanza, yoga...). Toutefois, tant pour les enfants que pour les animateurs, il est essentiel de s'inscrire dans une recherche permanente de fonctionnalité : Matériel à disposition, lieux et règles de vie correspondantes identifiés, rangement efficace...

L'accueil des maternels l'été...

Afin de garantir un accueil de qualité aux enfants de 3 à 6 ans, nous utilisons les locaux de l'école maternelle Herriot, mis à disposition par la mairie de Rochefort. Avec sa salle de sieste, ses 2 salles d'activités, sa salle de motricité, sa salle de restauration et ses extérieurs aménagés, c'est un lieu adapté pour l'accueil de notre centre de loisirs.



ANIMATEURS

Le rôle d'un animateur au centre de loisirs?

Tous les animateurs viennent d'horizons différents avec des conceptions de l'animation et de l'éducation, des expériences, des savoirs-être et des savoirs-faire qui peuvent être bien différents... Mais chaque différence est un atout qu'il nous suffit d'apprendre à exploiter afin de répondre aux besoins et envies des enfants.

L'essentiel est de partager une idée commune de l'animation qui associe :

- Le respect : des enfants, des familles, de l'équipe, du matériel, des locaux...
- Le dynamisme : pour être disponible et ouvert tout en étant force de proposition...
- L'enthousiasme : un esprit vacances que l'on communique à travers chacun de ses sourires...
- Le professionnalisme : pour assurer ses fonctions avec responsabilité, efficacité et discernement...

Nous demandons ainsi à chaque animateur de ...

- Accueillir de manière individualisée l'enfant et sa famille.
- Privilégier la communication et l'échange d'informations au sein de l'équipe comme avec les familles.
- Aménager les espaces avec les enfants en tenant compte de leur âge et de leurs besoins.
- Assurer la sécurité affective, physique et morale de chaque enfant.
- Assurer l'hygiène corporelle de chaque enfant.
- Participer de manière active aux réunions de préparation et de bilan.
- Elaborer des projets d'activités en cohérence avec le projet pédagogique.
- Proposer aux enfants un panel d'activités de qualité tout en leur laissant la possibilité de construire leur journée selon leurs envies et leurs besoins.
- S'enrichir de la vie collective et des expériences du reste de l'équipe d'animation.
- Prendre des initiatives.
- Réfléchir avec les enfants aux règles de vie à établir et favoriser leur appropriation par tous.
- Participer et veiller au bon déroulement des activités réalisées par un prestataire extérieur.
- Etre en permanence à l'écoute des enfants. Rester disponible.
- Participer de manière active aux animations (grands jeux, activités, sorties, temps d'accueil...).

JOURNEE TYPE

9H30 à 10H00 CONSEIL D'ENFANTS

Les animateurs rassemblent les enfants de leur groupe afin de les préparer pour le conseil. Celui-ci peut être aménagé pour le rendre plus convivial (micro pour la prise de parole, théâtre forum...). Il doit permettre aux enfants de participer à un temps d'échanges sur des sujets divers comme la famille, l'école, les loisirs, ce qui s'est passé la veille... Les animateurs peuvent utiliser ce moment de la journée pour annoncer le programme de la journée sous forme ludique.

11H30 à 12H30 / 12H30 à 13H30 REPAS

Il y a 2 services (11h30 et 12h30) pour que ce temps soit agréable et convivial. Ainsi, le repas devient un moment favorable aux discussions en petit groupe.

Un animateur est présent à chaque table.

Ce dernier fait en sorte que l'enfant découvre le goût des différents aliments, donne la possibilité à l'enfant de se servir, de participer au rangement et fait en sorte de le sensibiliser sur les notions de partage et de gaspillage.

14H30 à 16H30 ACTIVITE THEMATIQUE

Les animateurs proposent aux enfants de retrouver leurs groupes respectifs pour participer aux animations prévues selon le projet d'animation.

16H30 à 17H00 RANGEMENT ET GOUTER

Le rangement des salles d'activités s'effectue avec les enfants. Les animateurs rassemblent ensuite leurs groupes, rétablissent un retour au calme pour que le moment du goûter soit agréable et puisse être aussi un moment d'échange et de partage.

7H40 à 9H30 ACCUEIL DU MATIN

Les enfants sont accompagnés par leurs parents ou arrivent en bus (le centre de loisirs organise un ramassage en bus au sein de la ville).

L'équipe d'animation accueille les parents et leurs enfants et propose à ces derniers de se diriger vers les activités suivantes :

- Activités d'expression orales et écrites,
- Jeux de construction,
- Espace de création, de bricolage,
- espace lecture,
- Ne rien faire, se reposer...

10H00 à 11H30 ou 12h30 ACTIVITES THEMATIQUES

En fonction du thème prévu, l'équipe d'animation propose des activités qui doivent tenir compte de la capacité d'attention, de la concentration des enfants et de leurs envies.

Si toutefois l'enfant ne souhaite pas participer à l'activité, l'animateur doit trouver une solution alternative tout en gardant l'esprit collectif.

Lorsque l'activité est terminée le groupe range l'espace utilisé. On se prépare pour le repas par un retour au calme.

12H30 ou 13h30 à 14H30 TEMPS CALME

Le temps calme doit permettre aux enfants de se poser afin de répondre à leur rythme biologique.

L'animateur met en place des ateliers « calmes » qui se constituent de jeux de détente, de jeux de société, de lecture, de bandes dessinées, de dessins, de relaxation, de contes et de musique etc... Les enfants peuvent utiliser les espaces permanents (voir l'extérieur quand le temps le permet).

Pour les plus petits, la possibilité leur est donnée de faire la sieste dans le dortoir.

17H00 à 18H30 ACCUEIL DU SOIR

Ce temps d'activités est dans son ensemble le même que pour l'accueil des enfants le matin. Par beau temps, nous privilégierons les activités à l'extérieur.

L'accent est mis sur l'accueil des parents, plus disponibles que le matin, pour être à leur écoute et pour qu'ils puissent connaître le déroulement de la journée.